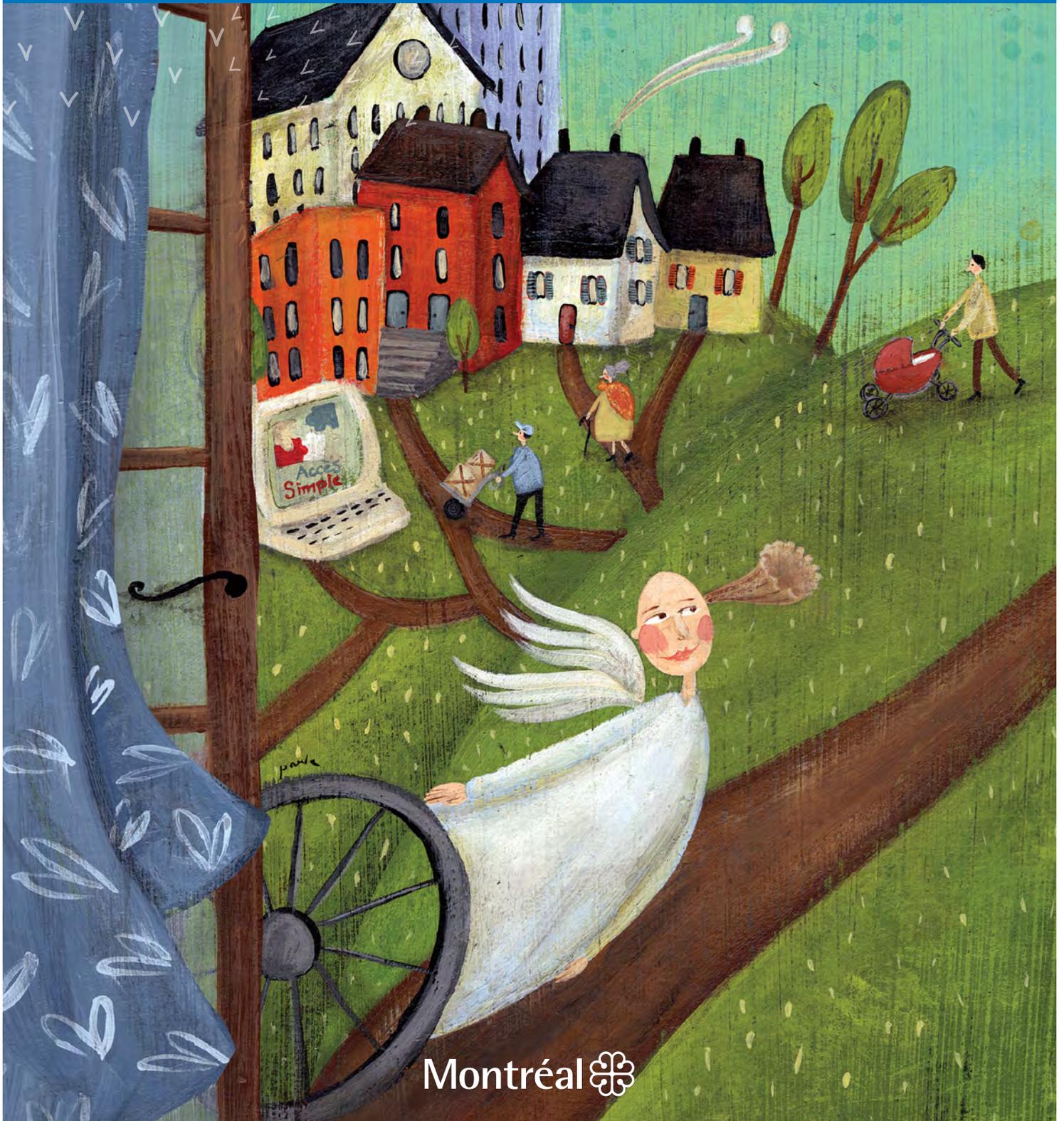
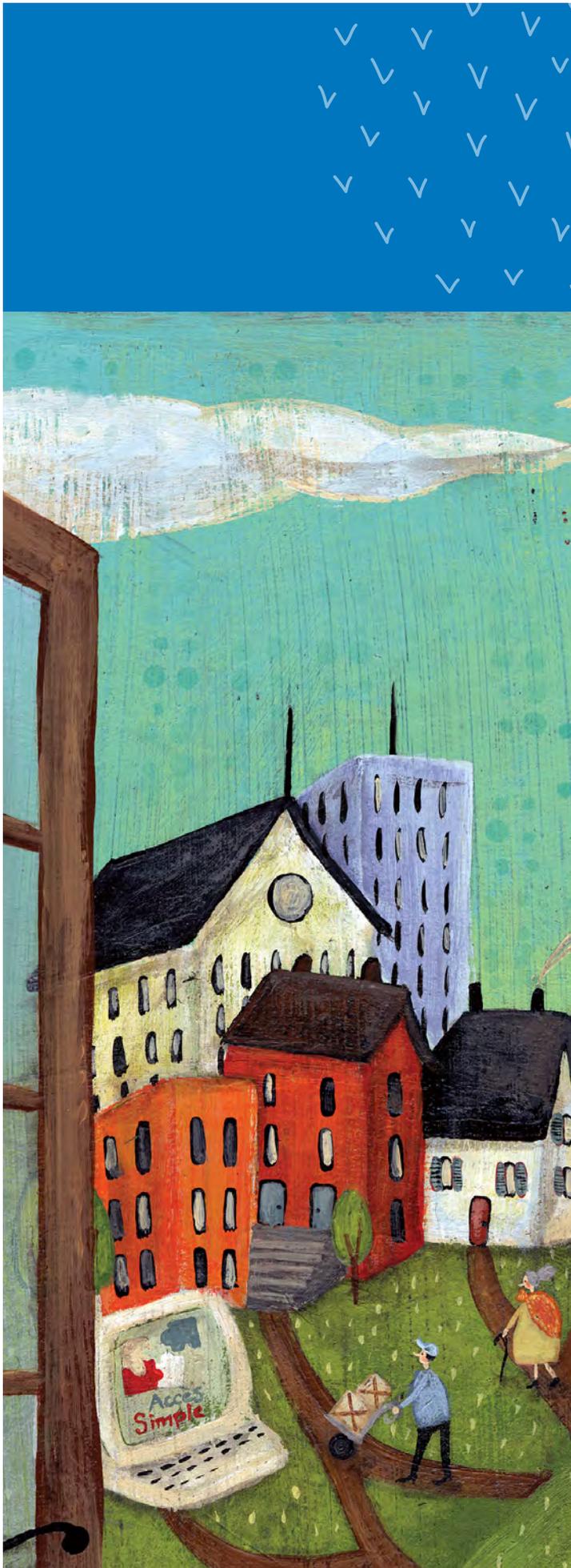


Accessibilité universelle

Bilan des réalisations de 2012 et
mise à jour du plan d'action 2012-2014
de la Ville de Montréal

Faits saillants





Ce document a été produit par la Direction de la diversité sociale, Ville de Montréal, 2013

Renseignements

Olivier Beausoleil

Conseiller en développement communautaire

Direction de la diversité sociale

Ville de Montréal

514 872-9776

obeausoleil@ville.montreal.qc.ca

Note 1 :

Les faits saillants sont aussi disponibles en versions adaptées – braille, sonore, langue des signes québécoise et texte simplifié – à ville.montreal.qc.ca/diversite ou sur demande au 514 872-9851.

Note 2 :

La version détaillée du document est publiée sur le site ville.montreal.qc.ca/diversite. Elle peut aussi être commandée en appelant au 514 872-9851.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

978-2-924064-33-7 (version imprimée)

978-2-924064-34-4 (version PDF)

Le contexte montréalais

Avant de faire état de l'avancement de l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal, voici un bref survol des réalités de la métropole.

Près de 1 650 000 personnes vivent à Montréal. Le territoire de la ville est divisé en 19 arrondissements; le moins peuplé compte 18 097 habitants, le plus peuplé dépasse les 165 000 citoyens. Près de 250 000 Montréalais sont âgés de 0 à 14 ans et plus de 250 000, de 65 ans et plus (statistiques de 2011). *L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011* (ISQ, EQLAV 2010-2011) a mesuré que les incapacités de longue durée touchent 33 % des personnes âgées de 15 ans et plus.

Du côté des instances, soulignons simplement que le conseil municipal est composé du maire et de 64 élus provenant des arrondissements. Il existe 19 conseils d'arrondissement, chacun comprenant un maire ou une mairesse et 4 ou 5 élus, selon la population de l'arrondissement. Il est à noter que le maire de Montréal occupe aussi la fonction de maire de l'arrondissement de Ville-Marie.

La structure administrative regroupe les 19 arrondissements et une vingtaine d'unités centrales. Près de 30 000 employés y travaillent dans des domaines extrêmement variés, allant de la gestion des immeubles à l'animation culturelle, en passant par les communications, le logement, les espaces verts, etc.

La Ville gère un parc immobilier de 1 300 bâtiments – dont quelque 980 sont ouverts au public, notamment 44 bibliothèques et 47 piscines intérieures – de même que 116 patageoires et 99 jeux d'eau, près de 1 300 parcs locaux, incluant 24 grands parcs, 2 000 feux de circulation et 6 550 kilomètres de trottoirs.

L'accessibilité universelle à la Ville de Montréal

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1), adoptée en 2005, les municipalités comptant au moins 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public un plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Divers programmes et services gouvernementaux s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées. En adoptant le concept d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal reconnaissait le fait que tout être humain, au cours de sa vie, peut faire face à des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Ces limitations peuvent être permanentes ou temporaires, intermittentes ou continues, légères ou sévères. Qu'elles soient innées ou consécutives à un accident, causées par le vieillissement, dépendantes d'une grossesse ou encore inhérentes au fait d'être parents de jeunes enfants, ces limitations créent inévitablement des entraves aux gestes quotidiens et réduisent l'autonomie des personnes.

Par cette approche, la Ville convie les acteurs des arrondissements et des services centraux à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales.

Tous sont invités à tenir compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et des difficultés qu'elles peuvent rencontrer en milieu urbain, afin de réduire les obstacles, d'éviter d'en créer ou de diminuer le plus possible les effets de ces obstacles.

Rendre notre ville universellement accessible constitue un défi constant! Pour ancrer son engagement, l'administration montréalaise s'est dotée en 2011 de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*. La vision et les principes directeurs de cette politique guident largement les actions montréalaises. La synergie exceptionnelle qui s'est développée entre les arrondissements, les services centraux et nos divers partenaires en accessibilité universelle permet à des centaines d'acteurs municipaux de mettre sur pied et de maintenir des activités et des services novateurs et durables, visant une amélioration continue des services offerts à l'ensemble de la population.

Rappelons que la Ville de Montréal a obtenu en 2010 le prix *À part entière pour la région de Montréal*, décerné par l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'ensemble de ses réalisations depuis 2002 et pour sa façon de « Faire les choses autrement », c'est-à-dire son travail en synergie avec les élus, le personnel municipal et le milieu associatif.

Le plan d'action 2012-2014

La démarche d'élaboration

L'élaboration du plan d'action 2012-2014 a fait suite à un appel d'engagements lancé par la Direction de la diversité sociale à toutes les unités d'affaires de la Ville – arrondissements, directions et services centraux.

Selon leurs missions respectives, les arrondissements et unités centrales ont déterminé le niveau de leurs engagements. Chacune de ces unités doit prévoir les ressources à allouer aux projets inscrits dans le plan d'action municipal, et ses engagements lui sont imputables. Du même souffle, toutes les unités ayant pris des engagements ont été invitées à faire connaître leurs réalisations dans les divers axes d'intervention.

Ce plan d'action a été adopté par le conseil municipal en octobre 2012. Il a été rendu public et il est disponible sur le site Internet de la Ville.

Les champs d'intervention

Les quatre axes de la *Politique municipale d'accessibilité universelle* englobent pratiquement tous les domaines de l'activité municipale. Ce sont :

- L'accessibilité architecturale et urbanistique;
- L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi;
- L'accessibilité des communications;
- La sensibilisation et la formation.

L'expérience montréalaise a favorisé le développement d'une approche intégrée visant à agir sur plusieurs axes. À titre d'exemple, avant même d'améliorer l'accessibilité universelle d'un immeuble, il faut souvent sensibiliser les gestionnaires de projets à cette approche, puis informer la population des améliorations apportées, une fois les travaux terminés.

Au fil des ans, plusieurs projets pilotes ont été menés, pour ensuite être proposés tantôt aux arrondissements, tantôt à des unités centrales. La Ville a également soutenu le développement de diverses expertises afin de cerner davantage les besoins ou de peaufiner les pratiques des nombreux acteurs municipaux.

Lorsque la synergie est au rendez-vous

Outre l'appui indéfectible du politique depuis une décennie et les efforts consentis par toutes les directions concernées par le présent plan d'action, nous tenons à reconnaître l'apport et l'engagement exceptionnels de deux réseaux de collaborateurs : les partenaires du milieu associatif et les porteurs de dossier en accessibilité universelle.

Le comité des partenaires, formé en 2002 dans la foulée du Sommet de Montréal, réunit cinq organismes du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles, représentant plus de 140 associations de la ville. Il s'agit d'Ex æquo, d'AlterGo, du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) et de Société Logique. Ce comité a joué et joue encore un rôle de premier plan dans la détermination des besoins et la recherche de solutions pertinentes et conformes à la juridiction municipale, afin de réduire ou d'éliminer les obstacles.

Les 36 « porteurs de dossier en accessibilité universelle » proviennent des 19 arrondissements et de 17 unités centrales. Désignés par leur direction respective, ils ont pour rôle de coordonner la production des bilans et des engagements.

Ces porteurs de dossier font la promotion de l'accessibilité universelle auprès des gestionnaires et acteurs de leur unité. Ils veillent à la transversalité des interventions et ils agissent comme représentants auprès de la Direction de la diversité sociale. La grande majorité d'entre eux coordonnent aussi des projets en accessibilité universelle dans leur domaine d'expertise.

Le rôle de la Direction de la diversité sociale

La Direction de la diversité sociale :

- Assure la coordination de la production des bilans et plans d'action de l'ensemble des unités, fournit une expertise pour la réalisation de projets pilotes et participe à des comités de travail de manière ponctuelle ou statutaire;
- Assume la gestion des projets relevant de sa mission et gère l'enveloppe qui lui est attribuée pour l'accessibilité universelle, puis coordonne et gère le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir;
- Collabore étroitement avec ses partenaires du milieu associatif pour déterminer les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et les obstacles en milieu urbain;
- Contribue à la promotion des réalisations municipales et participe à des comités et à des événements régionaux et nationaux.

Les mécanismes de suivi

Pour promouvoir l'accessibilité universelle, soutenir le développement d'expertises, appuyer la réalisation de projets, sensibiliser et former et assurer une réponse adéquate aux besoins, la Ville s'est dotée de mécanismes de suivi, dont voici les principaux.

Une élue du comité exécutif de la Ville assure la responsabilité de l'accessibilité universelle. Du côté administratif, la Direction de la diversité sociale est mandatée par le conseil municipal pour faire les divers suivis du plan d'action : contribution à des projets pilotes, production de bilans, animation du groupe des porteurs de dossier en accessibilité universelle, travaux avec les partenaires des milieux associatif et institutionnel, participation à des comités locaux, régionaux et provinciaux, etc.

La Direction de la diversité sociale a invité les 19 arrondissements et 17 unités centrales à désigner un porteur de dossier. Trente-six porteurs exercent maintenant un rôle de relais entre leur unité et la Direction de la diversité sociale et contribuent grandement à la production des bilans et des plans d'action.

La Direction de la diversité sociale réunit ces porteurs de dossier environ une fois par année pour qu'ils partagent leurs expertises et développent les outils nécessaires aux suivis des engagements. De plus, plusieurs arrondissements et unités centrales ont mis sur pied des comités d'accessibilité universelle ou encore des groupes de travail pour un projet particulier. Ces mises en commun apportent assurément une valeur ajoutée à la réalisation des engagements.



Résumé des réalisations de 2012

Présentation générale

Ce document comporte quelques changements par rapport aux versions antérieures. Certains engagements ont un caractère ponctuel, d'autres ont un caractère continu dans le temps. Ces derniers sont présentés par le sous-titre « Engagement continu ».

Quelques réalisations qui n'étaient pas prévues lors de la rédaction du plan d'action 2012-2014 paraissent avec la mention « Nouvel engagement ». Les engagements non réalisés ont été reportés en 2013 ou 2014 et portent la mention « Engagement de 2012 ».

Aussi, certaines réalisations ont été repositionnées et regroupées afin de mieux mettre en valeur les engagements réels. Par exemple, tous les travaux menés sur un même immeuble sont groupés en un seul engagement.

Les multiples ressources engagées

L'investissement des arrondissements et des unités centrales en ressources humaines est majeur. Pour la plupart des nombreux projets mis en chantier, des comités de travail statutaires ou ponctuels sont constitués. De plus, à l'une ou l'autre des étapes de réalisation des projets, gestionnaires, professionnels, employés de soutien et techniciens sont mis à contribution. Plusieurs centaines d'acteurs municipaux ont participé à la planification et à la mise en œuvre des projets. En 2012, le nombre d'arrondissements et d'unités centrales engagés dans l'accessibilité universelle a été maintenu à 36.

Les contributions financières des unités d'affaires à la mise en œuvre des actions sont aussi importantes. Il est impossible de chiffrer tous les investissements en accessibilité universelle pour un projet, car ils ne se distinguent pas clairement du projet global. Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans les financements réguliers des unités d'affaires. Il n'est possible de quantifier les investissements que lorsque les montants sont réservés à cette fin ou qu'ils sont propres au projet.

Quelques points forts

Rappelons que la *Politique municipale d'accessibilité universelle* préconise quatre axes d'intervention de compétence municipale et pose les bases des interventions en accessibilité universelle. Le présent bilan regroupe les réalisations des 19 arrondissements et de 17 unités centrales pour l'année 2012. Ainsi, il indique qu'au 31 décembre 2012, plus de 171 engagements étaient réalisés et que 57 engagements étaient en cours de réalisation ou partiellement réalisés.

- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est doté d'un plan d'action d'arrondissement en accessibilité universelle.

Axe 1 - Architectural et urbanistique – volet immeubles

- Les 49 actions du volet immeubles ayant fait l'objet de divers travaux et aménagements pour en améliorer l'accessibilité se répartissent comme suit :
 - 4 mairies d'arrondissement et bâtiments administratifs;
 - 13 bibliothèques et centres culturels;
 - 8 arénas, centres sportifs et piscines;
 - 8 pavillons ou chalets de parc;
 - Un ensemble d'immeubles touchés par 10 autres actions telles que l'adoption d'orientations.

- Dans le cadre du programme *AccèsLogis* pour les constructions neuves, 178 logements accessibles ont été livrés en 2012. Dans le cadre du *Programme d'adaptation de domicile*, 119 logements ont été adaptés. Enfin, 302 logements ont été adaptés grâce au programme *Logements adaptés pour aînés autonomes*. Ces trois programmes sont coordonnés par la Direction de l'habitation.
- Encore une fois pour 2012, une enveloppe de 2 000 000 \$ a été accordée au *Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux* et a été gérée par la Direction des stratégies et des transactions immobilières.
- Chaque année, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles réserve une partie du budget de son programme triennal d'immobilisations pour l'accessibilité universelle.

Axe 1 - Architectural et urbanistique – volet aménagement urbain

- Au total, 44 aménagements urbains ont été réalisés dans le cadre de ce volet. Les investissements touchent principalement l'aménagement des parcs, des places publiques, des rues et des parcours piétonniers.
- Plusieurs arrondissements ont effectué des modifications au Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de rendre les cafés-terrasses accessibles.

- La Direction des transports continue le développement de nouveaux standards pour réaliser des trajets piétons accessibles.
- La sécurité des piétons a été améliorée par l'installation ou la mise aux normes de 800 feux de circulation et d'une centaine de feux sonores.
- Le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan a été construit de manière à en optimiser l'accessibilité, sous la coordination de l'Espace pour la vie.
- En octobre 2012, s'est tenu le premier Mois de l'accessibilité universelle dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Cette manifestation annuelle vise à mobiliser les citoyens, le personnel des bibliothèques et les organismes spécialisés à l'égard des diverses limitations fonctionnelles. En collaboration avec les partenaires locaux, 16 bibliothèques ont proposé 42 activités : expositions, conférences, projections de films, clubs de lecture, ateliers de dessin, heures du conte, etc. Près de 1 000 personnes y ont participé.

Axe 2 - Programmes, services et emploi

- Cet axe a fait l'objet de 60 réalisations. Celles-ci touchent principalement des activités de culture, de sport et de loisir.
- Le *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir* a obtenu la collaboration des 19 arrondissements. En moyenne par année, plus de 1 000 personnes en ont bénéficié, quelque 100 organisations y ont participé et environ 600 accompagnateurs ont été embauchés.
- La *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 24 septembre 2012. Elle vise à reconnaître les organismes montréalais qui développent et réalisent des activités en sport et loisir adaptées aux besoins spécifiques des Montréalais de tous les âges ayant une limitation fonctionnelle. Chaque année, ces organismes sont invités à déposer une demande d'accréditation.
- Des services d'interprétation et d'aide à l'audition ont été maintenus ou mis en place par plusieurs arrondissements et par la Direction du greffe pour augmenter l'accessibilité des séances de conseils d'arrondissement, du conseil municipal et des commissions permanentes du conseil.
- Une quarantaine de personnes ayant des limitations fonctionnelles travaillent à la voirie, aux parcs et dans les installations de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Axe 3 - Communications municipales

- Les 43 réalisations de cet axe englobent principalement des publications municipales telles que les répertoires de services, un site Internet incluant les services accessibles et des documents en médias substitués.
- Plusieurs arrondissements continuent de mettre à jour leur répertoire d'activités culturelles, de sport et de loisir.
- Sous la coordination de la Direction des communications et en collaboration avec les services centraux, le site AccèsSimple s'est développé davantage. Les sections *Conseil d'agglomération*, *Grands parcs*, *Ombudsman*, *Droit d'initiative* ainsi que *Charte des droits et responsabilités* ont été bonifiées. Le site offre une plus grande quantité de contenus en langage simplifié, version sonore et orthographe alternative.
- Près de 6 000 communiqués ont été résumés pour réaliser des capsules d'information destinées au Publiphone du RAAMM et portant sur les différents aspects de la vie municipale.

Axe 4 - Sensibilisation et formation

- Trente activités de sensibilisation et de formation ont été mises en œuvre par les unités d'affaires à l'intention des employés municipaux, des citoyens, des entreprises privées et des organismes communautaires.
- Des sessions de formation à l'accueil et au service à la clientèle ont été données à tout le personnel des bibliothèques (près de 900 employés) pour mieux accueillir les citoyens ayant une limitation fonctionnelle.
- La rédaction d'un guide destiné à normaliser l'accessibilité des immeubles existants et des nouvelles constructions a débuté.
- Un guide sur l'accessibilité des contenus Web a été produit afin de mettre à niveau les connaissances des édimestres de la Ville.
- Un guide de communication a été produit par le milieu associatif.

Enfin, les 36 unités d'affaires démontrent une réelle volonté d'enrichir l'expertise municipale en accessibilité universelle par l'implication directe de personnes ayant des limitations dans la réflexion et la planification de leurs réalisations. Elles développent des moyens créatifs pour rendre accessibles les immeubles, les infrastructures, les services, les programmes, l'emploi et les communications.



ville.montreal.qc.ca/accessibilite